
La mairie qui répond 24h/24 et 7j/7

Un agent conversationnel sur le site de votre commune.

LE QUOTIDIEN DE L'ACCUEIL

Le standard sonne. C'est encore la même question.

Les horaires. Les pièces à fournir. Quel service. Où déposer le dossier.

**Ces questions-là n'ont pas
besoin d'un agent. Elles
ont besoin d'une réponse.**

DEUX BÉNÉFICIAIRES, UN SEUL OUTIL

L'administré

Une réponse tout de suite
Sans attendre l'ouverture
Sans se déplacer pour rien

Le personnel municipal

Moins d'appels répétitifs
Un accueil désengorgé
Du temps rendu aux dossiers

POUR L'ADMINISTRÉ

Une réponse immédiate, à toute heure.

Le soir, le week-end, pendant les congés. Le site, lui, ne ferme pas.

POUR L'ADMINISTRÉ

Le bon formulaire, du premier coup.

La bonne pièce, le bon service, le bon horaire — au lieu d'un deuxième déplacement.

POUR L'ADMINISTRÉ

Et dans sa langue.

Résidents étrangers, nouveaux arrivants, propriétaires saisonniers
: l'agent s'adapte seul.

POUR LE PERSONNEL

Les appels répétitifs s'arrêtent.

L'accueil se consacre aux demandes qui méritent vraiment un agent.

POUR LE PERSONNEL

Aucun poste remplacé.

L'agent n'instruit pas, ne décide pas, ne signe rien. Il oriente.

POUR LE PERSONNEL

Rien à saisir chaque matin.

L'agent s'appuie sur le contenu déjà publié par la commune.

Il ne dit que ce que la commune a publié.

Pas d'interprétation juridique. Pas d'engagement au nom de la mairie. Pas d'information inventée.

EXEMPLE CONCRET · MANDELIEU-LA NAPOULE

Testez cet agent
SCANNEZ CE CODE



VISITEUR

Est-ce que je peux brûler des végétaux ?

VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

Non. Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit à Mandelieu-La Napoule : la commune dispose d'une collecte des déchets verts en porte-à-porte et d'une déchetterie (arrêté municipal 2025-001 et arrêté préfectoral du 17 janvier 2025). Le non-respect peut entraîner une amende jusqu'à 450 €.

Trois solutions : le paillage après broyage · le compostage individuel · la collecte en porte-à-porte sur rendez-vous au 0 800 715 005 (gratuit).

Services Techniques : 04 92 97 30 37 · dgst@mairie-mandelieu.fr

EXEMPLE CONCRET · LA COLLE-SUR-LOUP

Testez cet agent
SCANNEZ CE CODE



VISITEUR

quels sont les risque incendies ?

MAIRIE DE LA COLLE-SUR-LOUP

La Colle-sur-Loup est zonée selon différents niveaux de risque d'incendie : zones rouges (risque fort), zones bleues (risques modérés ou faibles) et zone non concernée, selon la proximité aux massifs forestiers et à l'urbanisation. Le débroussaillage est obligatoire jusqu'à 50 m autour des habitations en zone urbaine, pour limiter la propagation des incendies. Il existe plusieurs prescriptions spécifiques selon la zone de votre habitation.

Carte des zones à risque : <https://lacollesurloup-mairie.com/wp-content/uploads/2022/10/zonage-risque-incendie-la-colle-sur-loup.png>

Service Urbanisme : 04 93 32 83 25 (taper 1) · urbanisme@mairie-lacollesurloup.fr · lundi et vendredi matin, sur rendez-vous.

MISE EN PLACE

01

Nous lisons votre site et intégrons vos documents.

02

Vous validez le périmètre et le ton.

03

Nous testons avec vos équipes tous les scénarios.

04

L'agent est en ligne.

Posez-lui une question.

Georges Fritsch · georges@webelse.fr

www.webelse.fr

Web3lse — Développement de logiciels sur mesure

TESTEZ LES AGENTS EN DIRECT



Mandelieu-La Napoule



La Colle-sur-Loup